



# Les risques psychosociaux au travail

Point de vue  
syndical



Centrale des syndicats  
du Québec



Surcharge de travail



Manque d'autonomie



Faible reconnaissance



Manque de soutien



Violence et harcèlement psychologique



Injustice au travail



Insécurité d'emploi

# INTRODUCTION

La Centrale des syndicats du Québec  
(CSQ)



Surcharge de travail



Manque d'autonomie



Faible reconnaissance



Manque de soutien



Violence et  
harcèlement psychologique



Injustice au travail



Insécurité d'emploi

# Campagne de la CSQ sur les facteurs de risque psychosociaux au travail

**TOUT CELA N'EST PAS DANS TA TÊTE**

# LA CAMPAGNE

- Sort des sentiers battus
- Change l'approche syndicale
- Incorpore une formation adaptée
- Permet une prise de conscience qui mène à l'action collective



# LA CAMPAGNE (SUITE)

- Identité propre
  - Campagne des chapeaux
  - Campagne des perruques
- Outils de diffusion variés
  - Dépliants, affiches, vidéos
  - Internet, médias sociaux



# LA CAMPAGNE (SUITE)

- Présentation positive d'une problématique importante
- L'image de la campagne a permis :
  - Une diffusion rapide
  - De capter l'attention
  - D'initier la discussion

Notre pouvoir,  
**L'ACTION!**





# Charge de travail élevée et contraintes de temps





# Peu d'autonomie et d'influence dans le travail



# La faible reconnaissance des efforts et des résultats



# Le faible soutien des collègues ou du supérieur



# Violence et harcèlement psychologique



# Peu de justice organisationnelle



# L'insécurité d'emploi

# “Tout cela n’est pas dans ta tête”

- 2 phases:

- Première phase: la prise de conscience

- Comprendre le problème
- Sensibiliser
- Initier une réflexion collective



# “Tout cela n’est pas dans ta tête” (suite)

## – Deuxième phase:

- Entrer plus profondément dans les milieux de travail
- Questionner les membres
- Proposer des pistes de solutions







Surcharge de travail



Manque d'autonomie



Faible reconnaissance



Manque de soutien



Violence et harcèlement psychologique



Injustice au travail



Insécurité d'emploi

# POINT DE VUE SYNDICAL

## L'importance de l'action collective



# L'importance de l'action collective

- **Impliquer les travailleurs/travailleuses, c'est:**
  - Assurer d'avoir un réel portrait de la situation
  - Poser un bon diagnostic du milieu de travail
  - Faire preuve de reconnaissance envers les travailleurs/travailleuses
  - Démontrer une véritable volonté dans la démarche de prévention

# L'importance de l'action collective (suite)

UNE VRAIE DÉMARCHE DE  
PRÉVENTION,  
ÇA DOIT SE FAIRE  
ENSEMBLE





Surcharge de travail



Manque d'autonomie



Faible reconnaissance



Manque de soutien



Violence et harcèlement psychologique



Injustice au travail



Insécurité d'emploi

# Les nouveaux mécanismes de prévention et participation obligatoires

# Le comité santé et sécurité

« Un comité de santé et de sécurité c'est une équipe de travail paritaire, qui a pour objet l'amélioration de l'action en santé et en sécurité du travail et dont le but est la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ».

- Source : Côté, A. (2009, avril). Le comité de santé et sécurité, le représentant à la prévention et l'employeur.



# Le comité santé et sécurité (suite)

Depuis le 6 avril 2022, **tous** les milieux de travail avec plus de 20 travailleuses et travailleurs **doivent** avoir mis en place un comité SST

# Le comité santé et sécurité (suite)

- Deux postulats:
  - Les travailleuses et les travailleurs sont les mieux placés pour connaître les risques associés à leur travail
  - Sans la collaboration des travailleuses et des travailleurs, les initiatives en prévention sont plus difficiles à réaliser

# Le comité santé et sécurité (suite)

IL EST DONC PRIMORDIAL QUE LE COMITÉ  
SANTÉ ET SÉCURITÉ SOIT  
VÉRITABLEMENT PARITAIRE







# Le comité santé et sécurité (suite)

Considérant le fait que les membres du comité SST ne partagent qu'un seul objectif commun, soit celui de la prévention, le comité doit être un outil de **dialogue social**, et non une table de relation de travail

# Le représentant SST

- Le représentant SST joue un rôle crucial dans la démarche de prévention:
  - Primordial dans l'identification des risques
  - “Gardien” du programme de prévention
  - Aide les travailleuses et travailleurs dans la défense de leurs droits en SST
  - Aide de multiples façons les comités SST

# Le programme de prévention

- Le coeur de la démarche de prévention
  - Responsabilité de l'employeur, mais le programme doit être rédigé avec la collaboration du comité SST, notamment à travers ses recommandations





Surcharge de travail



Manque d'autonomie



Faible reconnaissance



Manque de soutien



Violence et harcèlement psychologique



Injustice au travail



Insécurité d'emploi

# CONCLUSION

Notre pouvoir,  
**L'ACTION!**

